Le réseau de transport d'électricité

Concertation garantie par la commission nationale du débat public

SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION

Projet de renforcement du réseau de transport d'électricité à 400 000 volts entre les postes d'Éguzon (36) et de Marmagne (18)

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

DU 28 SEPTEMBRE AU 22 NOVEMBRE 2026

RÉGION CENTRE–VAL DE LOIRE
DÉPARTEMENTS DE L'INDRE (36) ET DU CHER (18)

L'OPPORTUNITÉ ET LES OBJECTIFS DU PROJET

Une augmentation des besoins électriques liée à la transition énergétique

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé par la France et l'Union européenne à l'horizon 2050, le système énergétique doit profondément se transformer. Si la consommation finale d'énergie devrait diminuer grâce aux efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, la part de l'électricité dans cette consommation globale est appelée à croître fortement sous l'effet de nouveaux usages décarbonés (mobilité électrique, industrie, réindustrialisation).

L'axe Éguzon-Marmagne : un maillon stratégique du réseau

L'axe à 400 000 volts entre les postes électriques d'Éguzon et de Marmagne occupe une position stratégique au sein du réseau électrique national. Il est confronté au développement des productions décarbonées du sud-ouest de la France, à l'intensification des échanges européens d'électricité et à la hausse de la demande dans le nord de la France et en région parisienne, portée notamment par la décarbonation industrielle et les besoins liés à la souveraineté numérique (intelligence artificielle, datacenters). Il est identifié comme une zone de fragilité du réseau Très Haute Tension dans les schémas décennaux de développement du réseau (SDDR)[1] de 2019 et de 2025.

Un renforcement indispensable du réseau

La ligne électrique entre Éguzon et Marmagne devrait atteindre sa limite de capacité dès 2030 selon les études prospectives de RTE. À l'horizon 2040, des situations de surcharge pourraient apparaître sur cet axe entre 10 et 20 % du temps, bien au-delà des niveaux considérés comme acceptables pour un ouvrage de ce type. Ces contraintes de transit rendraient très difficile l'acheminement de volumes significatifs d'électricité décarbonée et limiteraient les capacités d'exploitation du réseau.
Le renforcement du réseau apparaît donc essentiel afin de garantir la sécurité du système électrique, d'accompagner la transition énergétique et de répondre à l'augmentation des besoins de transport d'électricité.
Le besoin de transit attendu sur l'axe Éguzon-Marmagne est estimé à 7 600 MW, contre 2 200 MW aujourd'hui, soit une augmentation de capacité de 5 400 MW.

Le soutien au développement économique régional

Le renforcement du réseau électrique en Centre-Val de Loire est un levier structurant pour l'aménagement et le développement du territoire. En augmentant la puissance électrique disponible, le projet Éguzon-Marmagne favorisera l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau et répondra aux besoins croissants en électricité des acteurs économiques. À l'échelle locale, il accompagnera également les ambitions de développement économique et de réindustrialisation du territoire, notamment au sein de la métropole de Châteauroux, qui dispose de surfaces foncières importantes dédiées à l'accueil d'activités industrielles.

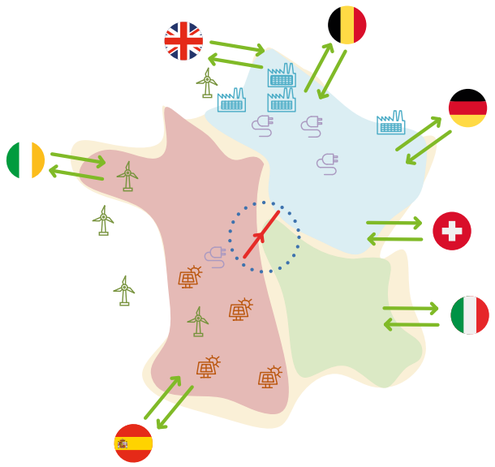

[2] *Pour en savoir plus sur le SDDR 2019 et 2025 : https://www.rte-france.com/donnees-publications/plans-strategiques/schema-developpement-reseau#Leschema2025*

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Pour accompagner l'accroissement des besoins de transport d'électricité, RTE porte un projet de renforcement du réseau électrique reposant sur la **création d'une nouvelle ligne à 400 000 volts aérienne à deux circuits entre les postes électriques existants d'Éguzon et de Marmagne**, sur environ 90 km (environ 200 pylônes construits). La construction de ce nouvel ouvrage permet de satisfaire les besoins de transit d'électricité à long terme. Par conséquent, **la ligne existante à 225 000 volts Éguzon-Marmagne, datant de la fin des années 1930 et arrivant en fin de vie, sera partiellement déposée** (environ 210 pylônes retirés) afin d'optimiser les infrastructures du réseau de transport d'électricité sur ce territoire.

Le projet de renforcement du réseau comprendrait :

- La **création d'une ligne à 400 000 volts aérienne à deux circuits** entre les postes existants d'Éguzon et de Marmagne
- Les **travaux de raccordement** de cette ligne à ces postes encadrants
- La **dépose partielle de la ligne existante à 225 000 volts** entre Éguzon et Marmagne

Chiffres-clés

90 KM
ENVIRON DE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À 400 000 VOLTS À CONSTRUIRE

73 KM
ENVIRON DE LIGNE ÉLECTRIQUE À 225 000 VOLTS SUPPRIMÉS

5 400 MW
DE CAPACITÉ DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ SUPPLÉMENTAIRE ENTRE ÉGUZON ET MARMAGNE, L'ÉQUIVALENT DE DEUX FOIS LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

128 COMMUNES
CONCERNÉES PAR L'AIRE D'ÉTUDE

300 M€
D'INVESTISSEMENT ENVIRON

Les caractéristiques d'une ligne électrique aérienne :

Câbles conducteurs :
ce sont les câbles qui transportent le courant électrique.

Câbles de garde :
au nombre de deux, ils ne transportent pas d'électricité mais protègent les câbles conducteurs de la foudre. Équipés de fibre optique, ils permettent de transmettre des informations nécessaires à la gestion du réseau électrique.

Chaînes d'isolateurs :
généralement en verre, elles assurent l'isolement électrique entre le pylône et le câble sous tension. Plus la tension est élevée, plus il y a d'isolateurs. Dans le cas du Projet de renforcement du réseau entre Éguzon et Marmagne, chaque chaîne sera composée de 16 à 19 isolateurs.

Fondations :
La partie visible des fondations, généralement en béton, dépasse d'environ 1 mètre du sol, et sa largeur est comprise entre 50 cm et 1,5 mètres.

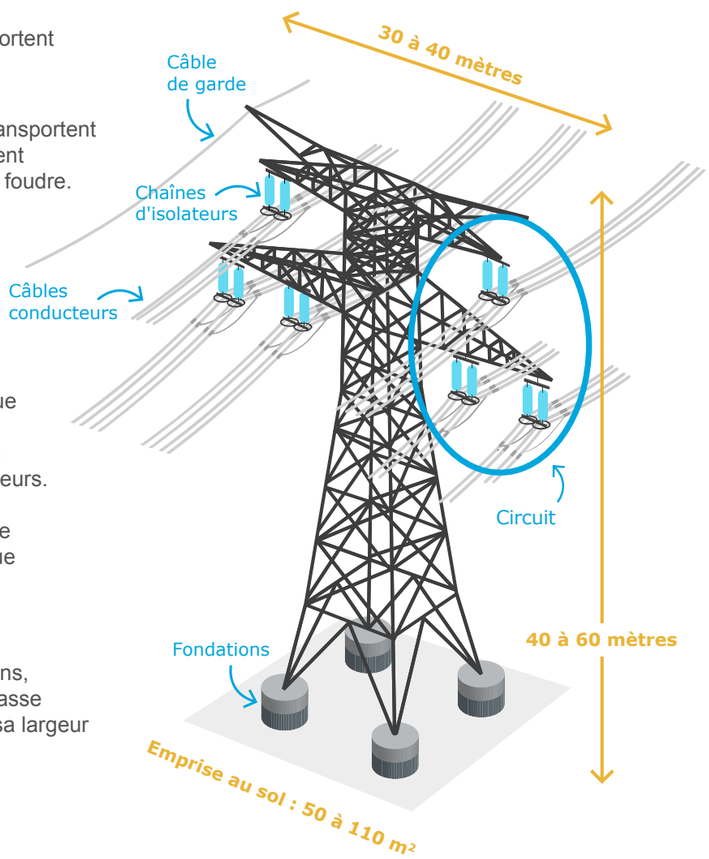

LA LOCALISATION DU PROJET

L'aire d'étude constitue le périmètre sur lequel sont recherchées les possibilités d'implantation de la nouvelle ligne au regard des enjeux environnementaux et de la configuration du territoire.

L'aire d'étude se situe intégralement dans la région Centre-Val de Loire au sein de deux départements : l'Indre (36) et le Cher (18). Elle concerne un total de 128 communes et elle recouvre une surface d'environ 2 805 km², pour une distance nord-sud de 68 km et une distance est-ouest de 46 km.

La distance entre les postes d'Éguzon et de Marmagne est de 86 km à vol d'oiseau.

Cette aire d'étude a été validée dans le cadre de la concertation dite « Ferracci »[2] avec les parties prenantes institutionnelles (services de l'État, élus locaux, corps consulaires, associations…), lors d'une réunion tenue sous l'égide du préfet de l'Indre le 4 novembre 2025.

[2] *Les projets de construction des infrastructures de RTE sont soumis à une concertation spécifique, sous l'égide du Préfet, impliquant les parties prenantes du territoire : élus, associations, organisations professionnelles et services de l'État. Cette procédure, dite « concertation Ferracci », est prévue par la circulaire ministérielle du 21 mars 2025. L'objectif de cette concertation est d'associer les représentants des territoires concernés et les services de l'État à la définition des caractéristiques, de la localisation ainsi que des mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet.*

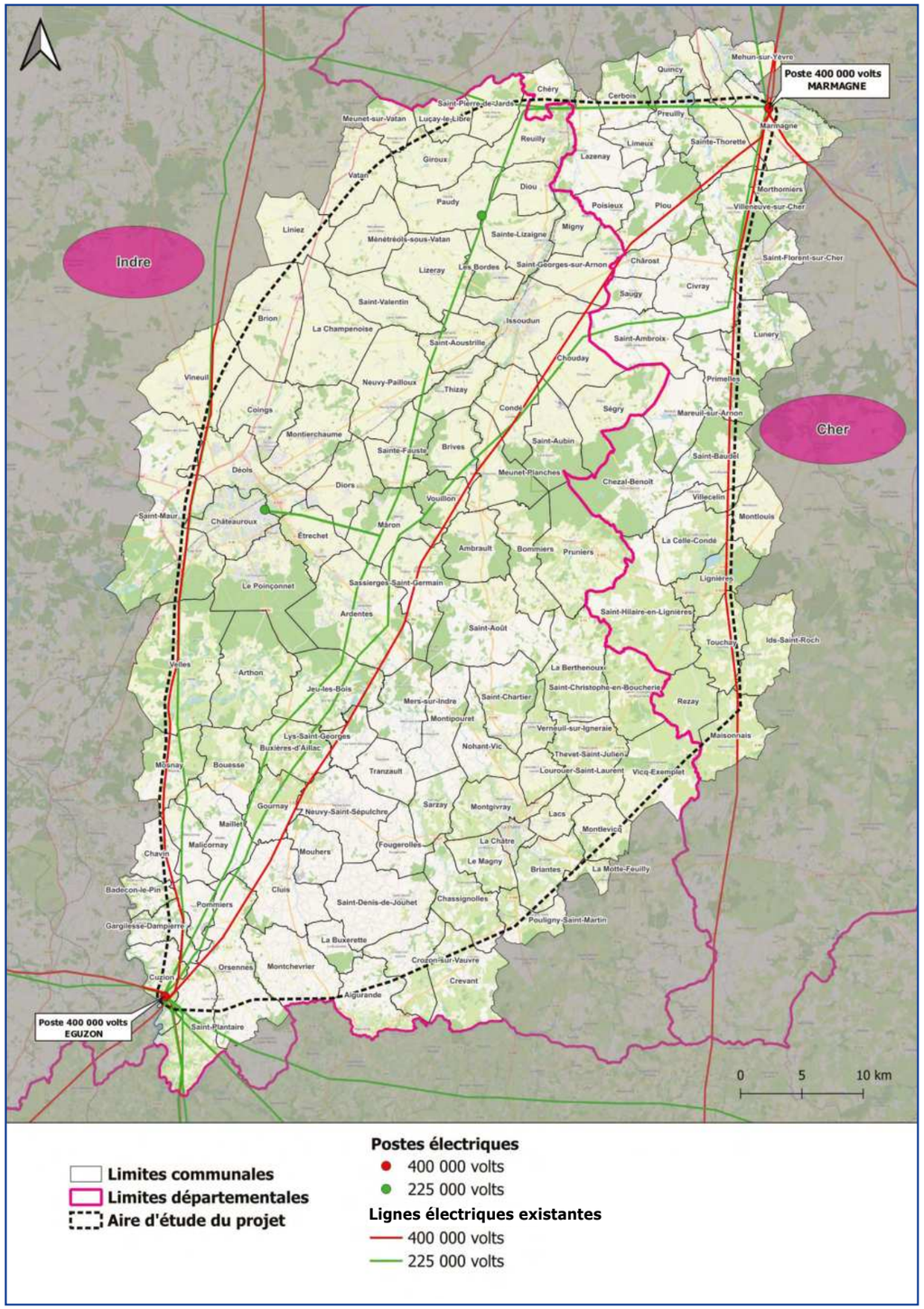

L'aire d'étude du projet

LES ENJEUX DE L'AIRE D'ÉTUDE

Milieu humain

Le territoire de l'aire d'étude présente une faible densité de population. Les habitants sont principalement répartis au sein des deux aires urbaines de Châteauroux et d'Issoudun, ainsi que dans de nombreux bourgs et hameaux disséminés sur le territoire. L'aire d'étude, à dominante agricole, compte également plusieurs zones d'activités commerciales et industrielles. Plusieurs infrastructures de transports la traversent : des voies ferrées (notamment la ligne Paris-Limoges), les autoroutes A20 et A71, ainsi que l'aéroport de Châteauroux-Centre.

Milieu physique

Le territoire se caractérise par un relief peu marqué. Il est traversé par un réseau hydrographique dense composé de plusieurs cours d'eau et de leurs affluents, en particulier l'Indre, la Bouzanne, la Théols, l'Arnon et le Cher. Les ressources en eau souterraine sont nombreuses et alimentent plusieurs captages d'eau potable protégés.

Milieu naturel

Au sein de cette vaste aire d'étude, plusieurs espaces naturels sont recensés. Au total, 6 sites Natura 2000, 12 Espaces naturels sensibles (ENS) et 63 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sont décomptés. Le territoire accueille également des espaces bénéficiant de protections réglementaires spécifiques, comme le marais de Jean Varenne ou la réserve biologique intégrale du Rosier. Le sud de l'aire d'étude est aussi concerné par le projet de Parc naturel régional du Sud Berry.

Paysage et patrimoine

Le territoire de l'aire d'étude présente trois grandes entités paysagères : les plaines céréalières au nord, une bande forestière au centre et des paysages bocagers au sud. L'aire d'étude comprend également plusieurs monuments historiques, des sites patrimoniaux remarquables ainsi que plusieurs sites archéologiques.

Paysage type de la Champagne berrichonne avec champs d'éoliennes et lignes très haute tension près de la commune de Plou (18)

Point de vue sur la commune de Villeneuve-sur-Cher (18)

La Théols à Sainte-Lizaigne (36)

Plaines céréalières de la Champagne berrichonne

LES HYPOTHÈSES DE FUSEAUX PROPOSÉES À LA CONCERTATION

Le croisement des différentes composantes de l'environnement recensées sur l'aire d'étude et de leurs sensibilités au passage d'une ligne électrique a amené RTE à envisager plusieurs possibilités de passage appelées hypothèses de fuseaux. Leur conception a pris en compte des enjeux diversifiés : milieu humain (habitat, agriculture, infrastructures…), milieu naturel, milieu physique (relief, cours d'eau) et enjeux liés au patrimoine et au paysage.

Par ailleurs, conformément au contrat de service public signé avec l'État, RTE doit contribuer au développement économique des territoires. Ainsi, au regard des projets locaux de développement économique de l'aire d'étude, la zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Ozans, sur le territoire de Châteauroux Métropole, s'est affirmée comme évidente pour la convergence des fuseaux afin d'en permettre la desserte et ainsi d'accompagner les projets industriels qui y seront menés.

Ainsi, ont été définis :

- **8 fuseaux de passage :**
  > 4 au sud, situés entre le poste d'Éguzon et la zone de convergence : A, B, C, D ;
  > 4 au nord, situés entre la zone de convergence et le poste de Marmagne : E, F, G, H ;
- **1 zone de convergence** localisée aux environs de la ZAC d'Ozans, à l'est de Châteauroux, identifiée comme une zone de développement économique essentielle pour le territoire ;
- **3 jonctions**, permettant de passer d'un fuseau à un autre :
  > 1 jonction entre les fuseaux E et F, entre les communes de Saint-Valentin et de Lizeray ;
  > 1 jonction entre les fuseaux G et F, entre les communes de Neuvy-Pailloux et de Brives ;
  > 1 jonction entre les fuseaux G et F, entre les communes de Saint-Georges-sur-Arnon et de Limeux.

Les variantes potentielles de passage sont présentées sur la carte en page suivante.

La concertation est l'occasion pour le public de partager son avis sur l'opportunité du projet, ses objectifs, ses alternatives, ainsi que sur les variantes potentielles de passage afin de nourrir la réflexion sur le choix du fuseau préférentiel. Par la suite, à l'issue de la concertation préalable et dans le cadre de la concertation Ferracci réunissant les acteurs institutionnels, un Fuseau de moindre impact (FMI) sera retenu.

Le projet de centre de données numériques sur la ZAC d'Ozans à Châteauroux

Un projet d'implantation d'un centre de données numériques sur le site de la ZAC d'Ozans est en cours. Il est porté par Google France et ses filiales qui ont sollicité RTE pour en assurer le raccordement électrique. RTE et Google France ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour la mise en œuvre d'une concertation préalable du public qui sera menée sous l'égide de trois garants.

Cette démarche d'association du public se déroulera à l'automne 2026, sur un territoire en partie commun au périmètre de la présente concertation sur le projet de renforcement du réseau électrique entre Éguzon et Marmagne.

Toutefois, il est important de rappeler que les deux projets sont distincts. Le projet de renforcement du réseau électrique entre Éguzon et Marmagne répond à des objectifs nationaux de grand transport d'électricité qui dépassent le projet de centre de données. De plus, la desserte du bassin industriel de Châteauroux est un enjeu de développement local qui ne repose pas uniquement sur le projet porté par Google. D'autres projets ont été portés sur ce territoire, et d'autres pourront l'être à l'avenir.

Pour en savoir plus et participer à cette concertation :
www.debatpublic.fr/data-center-ozans-chateauroux-de-google-et-son-raccordement-electrique-8996

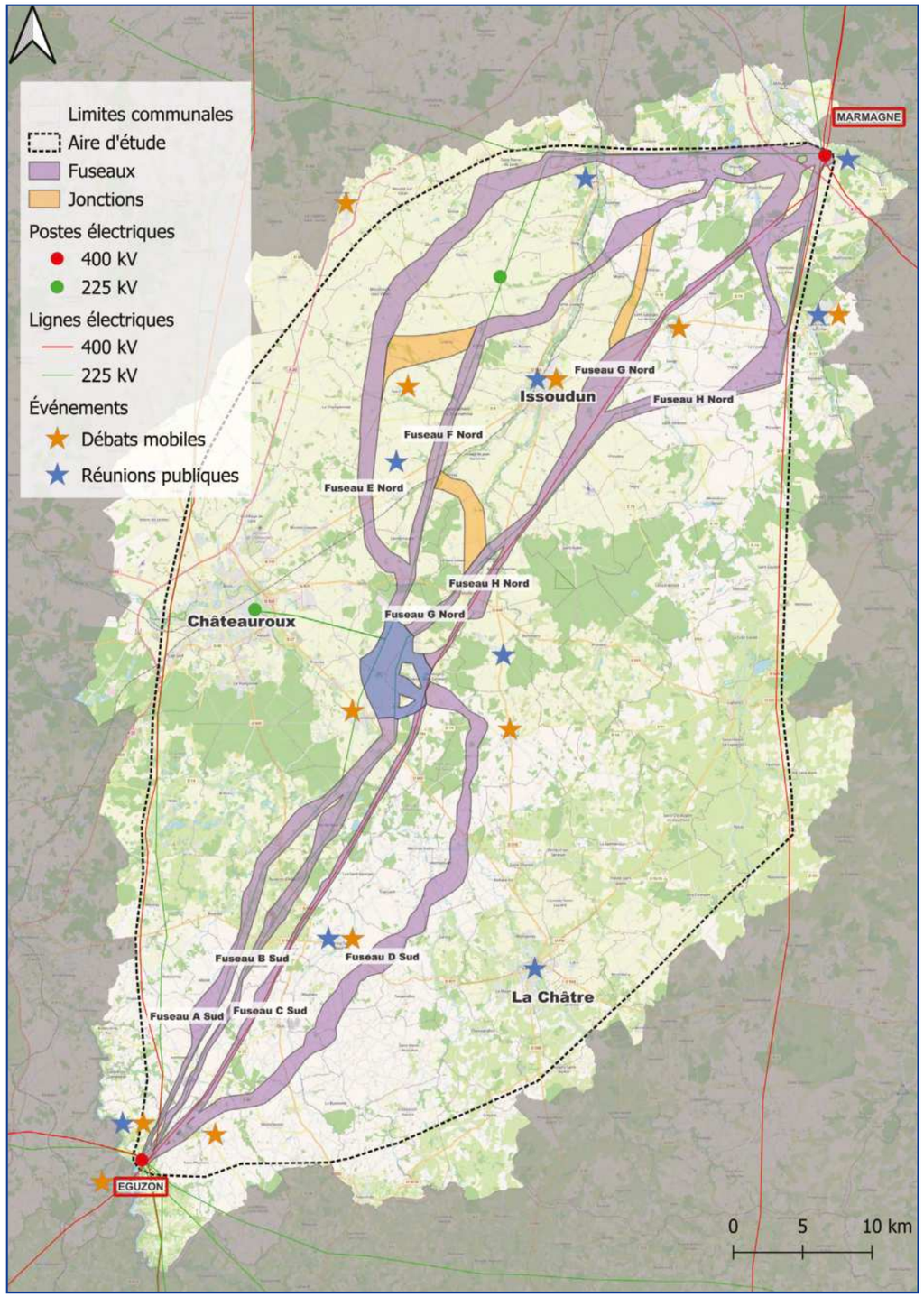

Cartographie des fuseaux soumis à la concertation du public (source : RTE).

COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

La concertation se tient du **28 septembre au 22 novembre 2026**. Cette concertation est ouverte à tous. Un dispositif d'annonce et d'information est déployé sur le territoire pour informer le public et plusieurs modalités d'échanges sont mises en place. Des outils d'expression, exposés ci-après, sont mis à disposition pour permettre à chacun de s'exprimer et de donner son avis.

Pour s'informer :

• **Le site internet dédié à la concertation** où sont disponibles l'ensemble des documents d'information, dont le présent dossier et sa synthèse : ***www.rte-france.com/eguzon-marmagne#Leprojet***

• **Des exemplaires papier du dossier de concertation et sa synthèse** mis à disposition dans chaque mairie et aux sièges des communautés de communes concernés.

• **Une campagne d'information préalable** à l'ouverture de la concertation, articulée autour d'une conférence de presse à laquelle seront invités les médias locaux et régionaux (presse écrite, audiovisuelle...), d'annonces dans la presse quotidienne régionale, de diffusion d'affiches et de flyers, et d'envois de sms.

Pour participer :

Différents rendez-vous de la concertation seront organisés, pour permettre de poser des questions et d'exprimer avis, remarques et points de vue :

• une **réunion publique de lancement**, à Ambrault, salle polyvalente, mercredi 30 septembre à 18h30

• sept **réunions publiques territoriales** :
> à Neuvy-Pailloux, salle des fêtes, mardi 6 octobre à 18h30
> à Saint-Florent-sur-Cher, salle Roseline, mercredi 7 octobre à 18h30
> à La Châtre, salle La Chapelle, jeudi 8 octobre à 18h30
> à Cuzion, salle des fêtes, mardi 20 octobre à 18h30
> à Marmagne, salle polyvalente, vendredi 23 octobre à 18h30
> à Neuvy-Saint-Sépulchre, salle des fêtes, mercredi 4 novembre à 18h30
> à Reuilly, salle des fêtes, jeudi 5 novembre à 18h30

• des **visites de terrain en mini-bus**, à la découverte des infrastructures électriques (places limitées, informations et inscription sur le site internet de la concertation)

• des **débats mobiles / rencontres de proximité** lors d'évènements locaux, sur les marchés et dans des lieux accueillant du public *(d'autres rencontres pourraient être organisées sur le territoire, information sur le site internet de la concertation)* :
> sur le marché de Châtrost, dimanche 11 octobre de 8h à 12h
> sur le marché de Saint-Août, mardi 13 octobre de 8h à 12h
> sur le marché de Vatan, mercredi 14 octobre de 8h à 12h
> lors de la Fête de la sorcière à Cuzion, dimanche 18 octobre de 10h à 20h
> sur la place de la mairie d'Ardentes, jeudi 22 octobre, de 8h à 12h
> lors de la journée de la pomme à Neuvy-Saint-Sépulchre, samedi 24 octobre de 14h à 18h
> sur le marché d'Orsennes, mercredi 28 octobre de 8h à 12h
> lors de la fête de la Châtaigne à Éguzon, samedi 31 octobre de 9h à 18h
> lors de la foire de la Toussaint à Issoudun, dimanche 1er novembre de 9h à 18h
> sur la place de la mairie de Saint-Valentin, jeudi 5 novembre de 8h30 à 12h
> sur le marché de Saint-Florent-sur-Cher, vendredi 6 novembre de 9h à 12h30

• une **réunion publique de synthèse**, à Issoudun, au centre des congrès, mercredi 18 novembre à 18h30

• des **rencontres catégorielles** sont également organisées avec les acteurs économiques et agricoles de l'Indre et du Cher, ainsi qu'avec des établissements scolaires du territoire.

• **l'espace d'expression dédié sur le site internet** (***https://www.rte-france.com/eguzon-marmagne#Leprojet***) de la concertation, pour déposer un avis ou poser une question.

Vous pouvez également contacter les garantes de la concertation,

• aux adresses e-mail suivantes :
brigitte.chalopin@garant-cndp.fr
jessica.raclot@garant-cndp.fr

• par courrier (à l'attention des garantes et adressé au siège de la CNDP : 244 bd Saint-Germain - 75007 Paris).

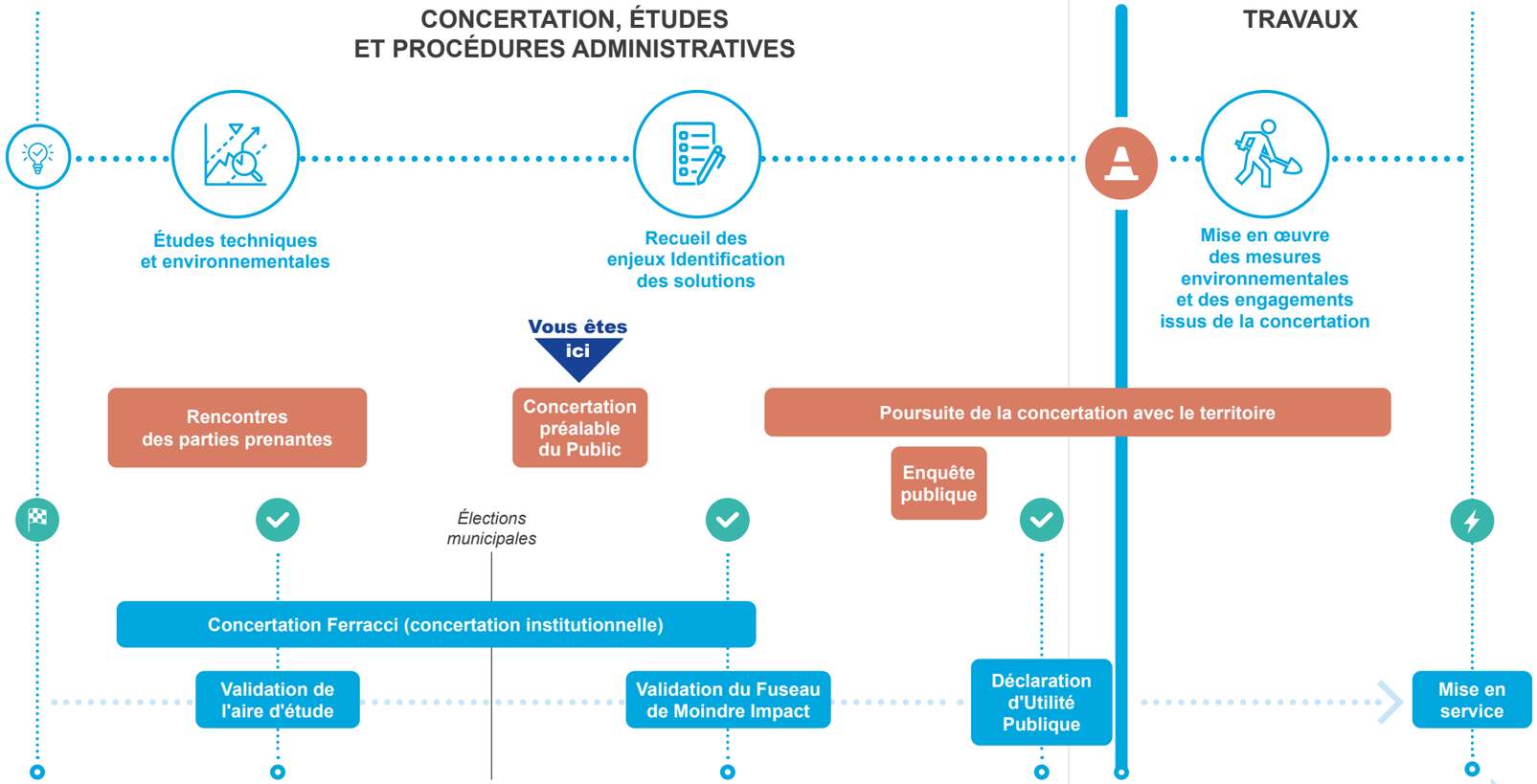

RTE, maitre d'ouvrage du Projet

Le réseau
de transport
d'électricité

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 10 000 salariés.

RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays.

En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.

Pour en savoir plus : www.rte-france.com

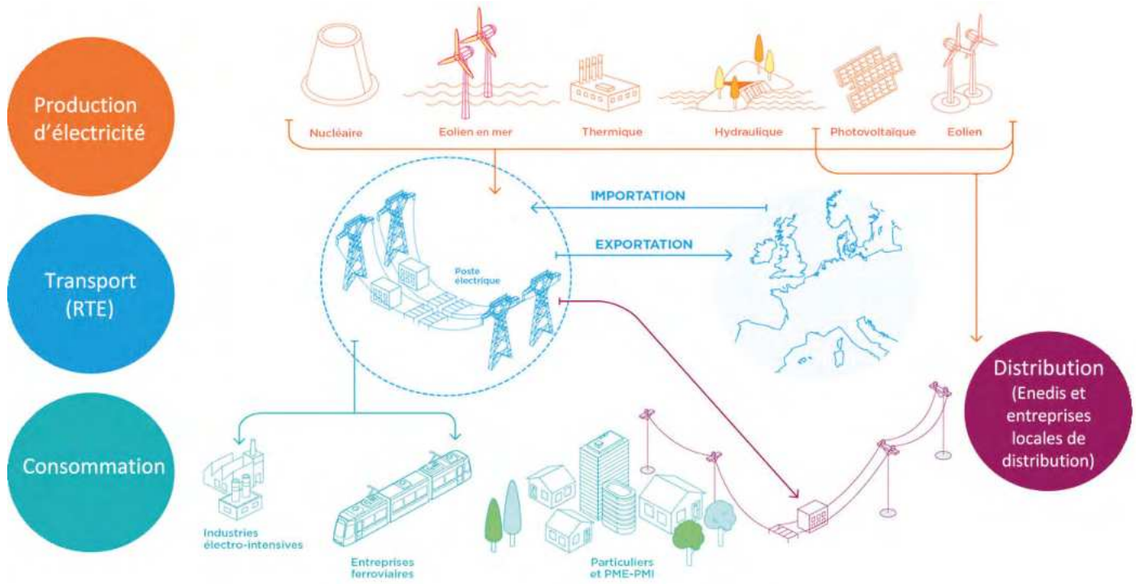

LES PARTIES PRENANTES

La Commission nationale du débat public (CNDP), garante de la concertation

LA commission nationale du débat public CNDP
MA PAROLE A DU POUVOIR

Conformément aux articles L. 121-8 et R. 121-2 du code de l'environnement, le projet présenté a fait l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP). Après avoir été saisie par RTE, la CNDP a désigné, le 4 février 2026, deux garantes chargées de la concertation préalable : Mme Brigitte CHALOPIN et Mme Jessica RACLOT.

Dans le respect des principes de la CNDP, elles s'assurent que la concertation se tient dans les meilleures conditions : transparence des informations fournies et des échanges, équivalence de traitement entre tous les acteurs, argumentation des diverses positions… En accord avec la CNDP, elles ont défini les modalités d'information, de mobilisation et de participation du public. Elles ont également pour mission de rendre compte des questions, des observations et des propositions formulées par le public durant la concertation.

Le réseau
de transport
d'électricité

Photos : ©RTE - AdobeStock

RTE Réseau de transport d'électricité
Centre des Projets Réseau Terrestre Nantes

6, rue Kepler
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

www.rte-france.com

PEFC
10-31-2841